Devenir



Découvrir LE MÉTIER

Véritable acteur social, l'assistant de vie joue un rôle clé auprès des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Il apporte une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne permettant ainsi le maintien à domicile. C'est un métier ouvert à tous et qui offre une relation de travail à forte dimension humaine. Il existe de nombreuses opportunités et la possibilité de gérer son évolution professionnelle.



Missions au quotidien :

- ♦ Contribuer au lien social et au maintien à domicile
- ♦ Faire le lien avec la famille l'entourage, les services médicaux et les autres intervenants du domicile
- ♦ Accompagner les personnes dans les gestes du quotidien
- ♦ Intervenir dans les tâches de la vie courante
- ♦ Veiller au bien-être et à la sécurité

Qualités pour exercer ce métier :

- ♦ Être à l'écoute et observer
- ♦ Adopter une posture professionnelle
- ♦ Avoir un sens aigu de la communication
- ♦ Savoir s'organiser
- ♦ Être rigoureux
- ♦ Savoir prévenir les risques
- ♦ Avoir le goût du contact et de l'humain

Certifier ses compétences, pourquoi?

- Acquérir les compétences nécessaires pour effectuer le métier d'assistant de vie
- Garantir les compétences auprès des futurs employeurs et trouver des contrats plus facilement
- ♦ Donner de la légitimité à vos conseils

JE SUIS ASSISTANTE DE VIE DEPUIS 17 ANS. Je suis fière de soutenir des personnes âgées dans

leur choix de rester chez elles malgré leur situation de dépendance. C'est un métier humain, utile, avec de l'échange, de l'interaction : on donne beaucoup, mais on reçoit beaucoup aussi. Je sais que mon rôle est important : je vois ces personnes quotidiennement, parfois plus que leur médecin ou leur famille. Quand il y a des difficultés, je peux alerter au plus vite. Pour ce métier, je dirais qu'il faut être attentif, à l'écoute, formé ; ça ne s'improvise pas. Nous travaillons avec des personnes fragiles et on ne peut pas risquer de passer à côté de choses importantes.

Malérie,







COMMENT?

.....



LE TITRE « ASSISTANT DE VIE DÉPENDANCE »

Titre certifiant inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles et reconnu par la branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Parcours à valider pour obtenir le titre :





En cas de réussite à l'évaluation, vous obtenez LE TITRE « ASSISTANT DE VIE DÉPENDANCE »





LES BLOCS DE COMPÉTENCES

Certifications inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles et reconnu par la branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Il existe 7 blocs, que vous pouvez suivre individuellement et qui vous permettent d'acquérir des compétences spécifiques :

GESTION DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AUPRÈS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS

- 9 56 h* + 1 h d'évaluation
- 3 modules

ACCOMPAGNEMENT AUX ACTES QUOTIDIENS DU PARTICULIER EMPLOYEUR EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP

- 49 h* + 1 h d'évaluation
- 3 2 modules

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AU DOMICILE DU PARTICULIER EMPLOYFUR

- 9 42 h* + 1 h d'évaluation
- 2 modules

MAINTIEN DU LIEN SOCIAL DU PARTICULIER EMPLOYEUR EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP

- 35 h* + 1 h d'évaluation
- 2 modules

ENTRETIEN DU DOMICILE ET Du linge : Pratiques écoresponsables

- 9 42 h* + 1 h d'évaluation
- 🖒 2 modules

REPAS DU PARTICULIER EMPLOYEUR En Perte d'autonomie ou en Situation de Handicap

- 9 42 h* + 1 h d'évaluation
- 2 modules

PROJET ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DU PARTICULIER EMPLOYEUR EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP

- 56 h* + 1 h d'évaluation
- 3 modules



ainsi que les modalités d'accès sur **www.iperia.eu**

.....

0 800 820 920 Service & appel

BON À SAVOIR

Chaque certification se termine par une évaluation (étude de situation professionnelle numérique, étude de situation professionnelle écrite ou mise en situation professionnelle). En cas de réussite, vos compétences sont garanties.







